

Décembre 2018

Caisse des Dépôts et Consignations

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

SESSION de 2019

RAPPORT ETABLI PAR LE JURY

1. Introduction :

Les épreuves de la session 2019 de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) se sont tenues les 26, 29 et 30 novembre 2018. L'ensemble de la procédure s'est parfaitement déroulé grâce notamment à la parfaite organisation assurée par le service des concours.

169 agents de la CDC remplissaient les conditions pour se présenter, seuls 31 se sont inscrits dont près de 90% affectés au sein de la Direction des retraites et de la solidarité. Deux s'étant désistés avant les épreuves et un ne s'étant pas présenté, le jury a entendu 28 candidats. Les 13 postes ouverts ont été pourvus par 8 femmes et 5 hommes, la note minimale d'admission étant fixée à 13 sur 20.

Le présent rapport vise notamment à aider les candidats ayant échoué et ceux désireux de se présenter à cet examen professionnel, à se préparer à une future session en leur apportant des éléments leur permettant d'améliorer leur prestation.

2. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) :

Il n'est pas évalué par le jury et n'est donc pas pris en compte pour l'attribution de la note. Il vise à informer le jury, de manière complète et structurée, sur les parcours et les fonctions successives exercées par les candidats ainsi que sur les compétences qu'ils ont ainsi acquises.

Il comprend des éléments essentiellement factuels (poste actuel et carrière antérieure avec les fonctions exercées dans ce cadre, formations initiales et continues) mais aussi une partie relative aux « acquis de l'expérience antérieure » qui mérite la plus grande attention. Elle est en effet librement rédigée par les candidats qui doivent y identifier leurs compétences et aptitudes (qu'il convient de distinguer des tâches réalisées), puis, autoévaluer de manière objective, le degré de maîtrise de celles-ci. Certains remplissent cette rubrique de manière très succincte alors que d'autres détaillent leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être et parfois surévaluent ceux-ci. Or, c'est leur la base des informations fournies que les membres du jury fondent une partie des questions qui seront posées.

Pour remplir cette rubrique, le jury conseille par conséquent de faire preuve de modestie et de sincérité pour éviter de se retrouver en « porte-à-faux » lors de l'entretien.

Par ailleurs, les candidats sont invités à relire avec un soin particulier, voire à faire relire par un proche, ce document pour s'assurer de l'absence, comme ce n'est malheureusement pas toujours le cas, de fautes de syntaxe ou d'orthographe, alors même que le candidat affirme avoir acquis de solides compétences rédactionnelles.

L'élaboration du dossier de RAEP constitue un point sur lequel les formations doivent mettre l'accent afin d'aider les candidats à produire un document clair et synthétique, reflétant la réalité de leur parcours et expériences professionnels.

3. L'épreuve orale :

Afin de faciliter le déroulement des oraux et de garantir des conditions de traitement identiques entre tous les candidats, le jury avait préalablement défini ses modalités de questionnement (répartition, pour chaque candidat, du temps et des domaines d'interrogation entre 3 examinateurs). Il avait aussi déterminé ses futurs critères d'évaluation et modalités d'attribution des notes.

a) L'exposé introductif :

Les candidats doivent exposer leurs fonctions actuelles et s'ils le souhaitent leur parcours antérieur en 5 minutes maximum, les 15 minutes restantes étant consacrées aux questions/réponses.

La majorité des candidats a su respecter cette disposition. Dans quelques cas cependant, le Président a dû interrompre l'exposé en demandant de conclure, car la durée réglementairement impartie était atteinte, voire légèrement dépassée. Le non-respect de cette consigne, pourtant systématiquement rappelée en tout début d'entretien, a pénalisé les intéressés quant à la note obtenue.

Globalement, les exposés ont été jugés de bonne qualité, avec cependant de nombreux textes manifestement récités par cœur. La meilleure formule consiste en effet à mémoriser le plan et le contenu de l'exposé, puis à utiliser ses propres mots lors de l'épreuve; la spontanéité qui en résulte et la force de conviction qu'elle apporte, compensant largement les quelques inévitables hésitations de vocabulaire. Par ailleurs, l'annonce du plan en ouverture de l'exposé rend celui-ci plus facile à suivre par le jury et son rappel à chaque transition permet au candidat d'éviter de perdre le fil de son propos.

Le principal point à améliorer par de nombreux candidats porte, comme pour le dossier de RAEP, sur le choix des informations à présenter. En effet, pour ceux qui ont été successivement affectés sur plusieurs postes, il n'est ni possible ni souhaitable de vouloir décrire en détail la totalité du parcours réalisé. Certains candidats ont ainsi consacré trop de temps à présenter leurs fonctions antérieures, souvent exercées dans le secteur privé, au détriment du ou des postes récemment occupés à la CDC qui sont les plus intéressants par rapport aux attentes du jury. Les candidats doivent prendre en compte que celui-ci dispose de leurs dossiers et peut revenir s'il le souhaite lors de la phase de questions, sur des éléments relatifs aux étapes antérieures de la carrière pour les approfondir.

L'exposé doit par conséquent s'attacher à mettre en évidence la cohérence du parcours, les complémentarités entre les différentes fonctions exercées et surtout les responsabilités particulières ou les dossiers sensibles menés à bien et les compétences mises en œuvre dans ce cadre.

Enfin, comme cela a déjà été souligné s'agissant du dossier de RAEP, certains candidats ont tendance à « s'auto-valoriser » dans leur exposé en utilisant des formules telles que « *mes qualités professionnelles m'ont permis...* » ou même « *je suis rigoureux(se), compétent(e)...* ». Ces affirmations maladroitement et risquées si les réponses aux questions s'avèrent non satisfaisantes, sont à bannir, car c'est la prestation du candidat qui doit permettre au jury de l'évaluer.

b) Le questionnement du jury :

L'objectif essentiel du jury a été d'évaluer la nature et l'importance des tâches et des responsabilités confiées aux candidats, tout en veillant à ce que les questions s'adressent bien à des agents exerçant des fonctions de catégorie C. Le jury a aussi cherché à mesurer dans

quelle mesure le candidat était capable de situer sa contribution personnelle au bon fonctionnement de son service et de sa direction, et à l'accomplissement de leurs missions.

Les questions ont donc porté sur les attributions, les compétences et les connaissances professionnelles des candidats, en se fondant à la fois sur le dossier de RAEP et sur l'exposé introductif. Elles ont également concerné l'environnement professionnel : groupe CDC et les entités qui le composent, mais ont systématiquement exclu toute dimension de « culture générale ». Les règles de base relatives à la fonction publique (droits et obligations des fonctionnaires par exemple) ont aussi pu être abordées.

Le jury a veillé à ne pas déstabiliser les candidats mais plutôt à les mettre en confiance. Il a privilégié les questions « ouvertes » formulées simplement, pour amener les candidats à décrire et à analyser leurs attributions et compétences. Il a pu également leur soumettre des mises en situation, du type : « quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confronté(e) ? » ou encore, « face à tel problème, que faites-vous ? », toujours en lien direct avec fonctions exercées par les candidats.

Lors de cette séquence, le jury a relevé les principales insuffisances suivantes chez les candidats ayant échoué à l'examen :

- un manque de recul et de compréhension des enjeux collectifs. Ainsi, de nombreux candidats sont centrés sur leurs propres activités et ont du mal à comprendre comment elles s'articulent avec les missions de leur unité, de leur direction et de la CDC;
- des réponses trop rapides, sans un minimum de réflexion préalable ;
- des lacunes importantes concernant les missions, l'organisation..., des directions d'appartenance des candidats et plus largement de la CDC, alors qu'il s'agit de questions classiques dans ce type d'épreuves. Ceci traduit un manque de préparation alors que toutes les informations sont largement disponibles (site internet de la CDC...);
- dans quelques rares cas, des problèmes d'expression : vocabulaire et formulations inappropriés pour un oral.

Le jury n'a pas sanctionné durement un candidat incapable de répondre à une question, sauf bien entendu si celle-ci portait directement sur des attributions professionnelles qu'il avait affirmé totalement maîtriser dans son dossier de RAEP ou lors de son exposé introductif.

Enfin, il incite les candidats à illustrer spontanément leurs réponses, de chiffres significatifs ou d'exemples concrets tirés de leur expérience professionnelle.

Le président du jury
Philippe BLUMENFELD